

ECOVER, LE PIONNIER DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET LESSIVES ECOLOGIQUES, FAIT TOUTE LA LUMIERE SUR LES DETERGENTS « VERTS »

***Zoom sur les abus de langage, l'écolabel, le jargon professionnel,
les ingrédients qui font débat...***

Le marché des produits d'entretien « verts » (lessives et détergents écologiques) ne cesse de croître. ECOVER, en tant que pionnier du secteur, milite pour plus de transparence vis à vis du consommateur et alerte sur les produits qui se disent écologiques.

« ECOLOGIQUE » OU ZOOM SUR UN ABUS DE LANGAGE

Le mot « écologique » fait son apparition en France en 1874 (ouvrage « Morphologie générale des organismes, de Ernst Haeckel). Il signifie « l'étude de la structure et du fonctionnement des écosystèmes » (source : Larousse).

Aujourd'hui, cette définition fondamentale ne correspond pas à l'usage qui en est fait. Le terme écologique est associé au caractère non « polluant » ou non « nocif » des ingrédients d'un produit. Certaines marques s'emparent de cette dénomination à grand renfort de marketing et c'est ainsi que l'entretien de la maison rentre dans l'ère du « green washing ».

La position d'ECOVER : ECOVER reste fidèle à la définition première du terme « écologique » et considère donc comme écologique « ce qui se glisse dans la logique des écosystèmes ». Un produit écologique s'intègre aux écosystèmes dans toutes les étapes de son cycle de vie : extraction des matières premières, transport, fabrication, distribution, utilisation, valorisation. C'est ce que ECOVER défend depuis 30 ans.

L'ÉCOLABEL : UN CRITÈRE D'EXCELLENCE ÉCOLOGIQUE ?

Une vocation ambitieuse : créé à l'initiative des pouvoirs publics en 1992, l'écolabel a pour but de « promouvoir la conception, la production, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie » et de « mieux informer les consommateurs des incidences qu'ont les produits sur l'environnement, sans pour autant compromettre la sécurité du produit ou des travailleurs, ou influencer de manière significative sur les qualités qui rendent le produit propre à l'utilisation ». (Source: www.ecolabel.be.)

Les plus : l'écolabel a été créé pour réduire l'impact sur l'environnement et les rejets polluants dans le domaine des produits d'entretien de la maison (produits ménagers et lessives). En ce sens, l'écolabel est louable selon ECOVER et représente une avancée environnementale.

Les moins : dès sa création, l'écolabel a été conçu pour qu'au moins 30% des produits présents sur le marché puissent y répondre. Conséquences : des critères peu rigoureux, qui exigent une **diminution** ou une **limitation** de certaines substances chimiques nocives pour l'environnement, mais en aucun cas de **suppression**.

Par ailleurs, il n'y a aucune consigne visant à protéger les ressources non-fossiles, ni de contrainte liée à l'éloignement du lieu de production ou au respect des conditions du travail.

L'écolabel est un label européen. Pourtant, d'un pays à un autre, les critères varient. Ainsi, au Royaume-Uni, les fabricants ont le droit d'utiliser des phosphates dans leurs produits, alors que plusieurs législations nationales les interdisent !

L'écolabel ne serait donc pas forcément une garantie écologique pour le consommateur.

Zoom sur des critères trop peu contraignants :

- Il n'existe aucune règle qui impose l'utilisation de matières premières durables et qui interdit celle de matières premières fossiles.
- On ne décourage pas non plus l'utilisation de matières premières artificielles qui ne répondent pas aux normes écologiques ou durables, comme les phosphates, les phosphonates, les polycarboxylates ou les azurants optiques.
- Au niveau de la biodégradabilité des produits, c'est la législation existante qui s'applique, sans plus. Or, elle ne vise que la biodégradabilité complète des tensioactifs en conditions aérobies, donc pas le produit dans son intégralité, ni en conditions anaérobies. Actuellement, les résidus stables éventuels ne sont pas pris en considération.
- Aucune exigence n'est formulée à l'égard de l'appareil de production ou de la gestion de l'entreprise : ils peuvent très bien fonctionner en ne respectant aucune exigence en matière d'écologie ou de durabilité.
- Les critères comme les procédures d'évaluation ou les contrôles après l'attribution du label – quand ils existent – ne sont pas cohérents et divergent selon les instances compétentes nationales qui les interprètent souvent de manière opportuniste.

La position d'ECOVER : L'écolabel existant reflète ce qui existe sur le marché aujourd'hui. Or, le concept de « durabilité » implique qu'il est nécessaire d'évoluer en permanence. L'écolabel doit être un label aux critères tournés vers l'avenir. Il est essentiel que les produits bénéficiant d'un écolabel soient audités par un organisme extérieur et indépendant à intervalles réguliers.

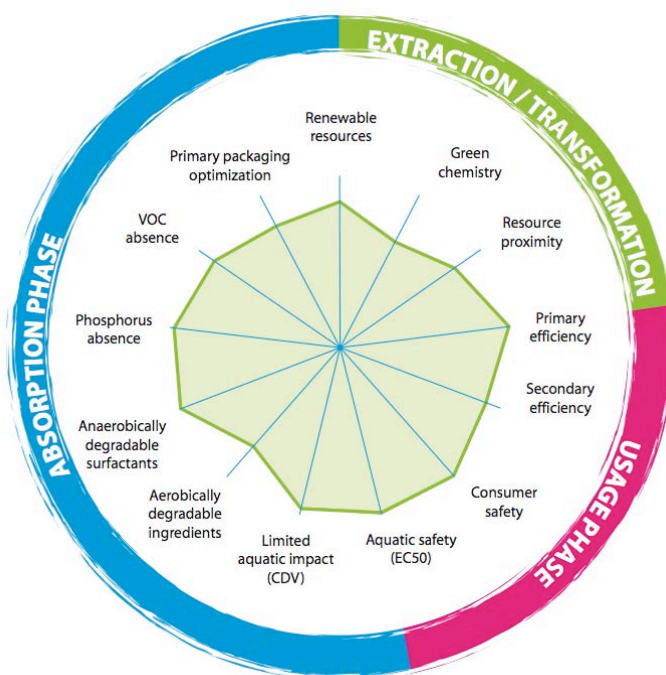
C'est pourquoi ECOVER n'a pas souhaité pour l'instant adhérer à ce label qui est loin d'être un critère d'excellence « verte ». Cependant, sans être anti-écolabel, ECOVER milite en faveur de son évolution, vers plus de rigueur et de contrôle.

A noter : ECOVER est à ce jour l'un des rares fabricants du secteur à participer aux réunions de réflexion sur l'évolution de l'écolabel au plan européen et ce, depuis la création du label en 1993. Son objectif est de faire évoluer l'écolabel dans une démarche concertée encore plus verte. D'ailleurs, une mise à jour des critères devrait intervenir en juin 2010.

LE « MODELE DIAMANT » ECOVER : UNE VALIDATION ENVIRONNEMENTALE CREDIBLE

Parce que l'écolabel n'est pas encore un critère d'excellence environnementale, ECOVER a fait le choix de développer une validation qui lui est propre (contrôlée par une société indépendante AIB-Vinçotte Environment) et qui va bien au-delà des critères écologiques existants.

Le « Modèle Diamant » ECOVER évalue l'impact du cycle de vie des produits. Il ne s'agit pas simplement de supprimer certains produits chimiques ou de n'examiner que les critères de performance, mais de comprendre que tout commence dès l'extraction des matières premières, l'approvisionnement des ingrédients, jusqu'à leur disparition dans le cycle de l'eau et leur assimilation complète par la nature.



Le « diamant » ECOVER compte 13 axes quantifiables :

- Les ressources renouvelables (d'origine animale, végétale ou microbienne, en opposition à l'eau et aux ressources minérales ou pétrochimiques).
- La chimie verte (transformation efficace des ressources à basse température et basse pression et une utilisation de substances chimiques considérées comme sûres).
- La proximité des ressources (mesurée en émissions de CO₂).
- L'efficacité primaire (performance attendue du produit et immédiatement perceptible – ex : un produit vaisselle doit nettoyer la vaisselle).
- L'efficacité secondaire (ex – un produit vaisselle ne doit pas laisser de trace).
- La sécurité du consommateur (limitation de risques tels que irritation, toxicité...).
- La vie aquatique (son respect).
- L'impact aquatique limité (volume critique de dilution, VCD).
- Les ingrédients biodégradables en aérobiose (décomposition des contaminants organiques par des micro-organismes en présence d'oxygène).
- Les surfactants biodégradables en anaérobiose (décomposition des contaminants organiques par des micro-organismes en absence d'oxygène).
- L'absence de phosphore.
- L'absence de COV (Composés Organiques Volatiles à base de carbone).
- L'éco-conception de l'emballage primaire.

LE JARGON PROFESSIONNEL OU LES MOTS POUR LE DIRE :

« **Surfactant** », « **Tensioactif** » et « **agents de surfaces** » sont trois termes synonymes. Il s'agit des agents actifs responsables de l'efficacité des produits de nettoyage. Ils sont présents dans tous les produits d'entretien et majoritairement issus de matières premières pétrochimiques.

Utilisation abusive : certaines marques annoncent que leur produit est écologique car leur tensio-actif ou surfactant est produit à partir de matières premières végétales. Mais le tensio-actif correspond au mieux à 20% de la totalité des ingrédients d'un produit d'entretien !

Anionique / cationique/ non ionique (agent de surface ionique) : qui se rapporte aux ions (charges négative, positive, pas de charge).

Biodégradables : se dit des produits industriels et des déchets qu'une action bactérienne, naturelle ou induite, décompose assez rapidement et les fait disparaître de l'environnement en les convertissant en molécules simples utilisables par les plantes. (Larousse)

Utilisation abusive : quand la plupart des produits industriels indiquent un taux de biodégradabilité, il s'agit de la biodégradabilité primaire, soit la biodégradabilité des tensio-actifs avec un taux supérieur à 80% en 28j.

Amphotère (agent de surface) : booster de mousse, diminue l'irritation de certains tensioactifs.

LES INGREDIENTS QUI FONT DEBAT OU COMMENT LIRE UNE ETIQUETTE ?

Ni la réglementation européenne, ni la française imposent de lister l'intégralité des ingrédients pour la catégorie de produits d'entretien ménagers. D'où, dans la majorité des cas, des étiquettes succinctes sur lesquelles on peut lire communément :

« Contient :
5 à 15% d'agents de surface anioniques
moins de 5% d'agents de surface non ioniques
Egalement : parfum, conservateur »

Dans un souci de transparence, ECOVER indique sur chaque étiquette, et ce depuis 1980, la liste détaillée de tous les ingrédients utilisés (comme la liste INCI figurant sur les produits cosmétiques).

Attention notamment aux :

- Phosphonates : dérivés des phosphates, ils sont nocifs pour l'environnement.
- Parfums : synthèses ou naturels. Les parfums de synthèses sont polluants et représentent un risque environnemental par leur puissance même s'ils sont souvent moins allergisants que les parfums naturels (huiles essentielles).
- Azurants optiques : un azurant est une molécule qui absorbe les rayonnements électromagnétiques ultraviolets et réémet ensuite cette énergie par fluorescence. Il s'agit en fait d'une « teinture » pour renforcer l'effet de blancheur. L'azurant n'est donc qu'une illusion d'optique rendant le blanc plus blanc qu'il n'est réellement, avec une foule de risques pour la santé (risques cutanés) et l'environnement (difficilement biodégradable, risques sur la vie aquatique).
- Chlore (ex : eau de javel) : substance hautement chimique, tenace et superflue rejetée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Agents sur-moussants : la mousse ne contribue en rien à l'efficacité de lavage ou à la propreté hygiénique, elle diminue au contraire l'efficacité ; et elle est nocive pour l'environnement.
- Colorants artificiels : les lessives bleue lagon ou vert gazon sont à fuir !

ECOVER a choisi dès sa création - en 1980 - un mode de fabrication à base d'ingrédients d'origine végétale et minérale

Ses produits sont biodégradables rapidement et complètement, en aérobiose comme en anaérobiose ; ils ne laissent pas de résidus stables ; ont un impact minimal sur la vie aquatique ; n'ont pas d'agent sur-moussant ; respectent la peau (test d'innocuité dermatologique) ; sont sans risque pour la fosse septique.

Contact Presse ECOVER



Sandra Cren & Chloé Halley

Tel : 01 42 30 81 00 - s.cren@rpca.fr